



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du conseil municipal :  
Jeudi 15 juin 2023

## LISTE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 22 JUIN 2023 A 20H30

### Délibération N° 20230601 : MAJORATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR CERTAINS SECTEURS DE LA COMMUNE

- ↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la majoration à 15% sur ces parcelles mentionnées ci-dessus,
  - autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

### Délibération N° 20230602 : DENOMINATION DE VOIRIE

- ↪ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte unanimement de dénommer cette voie de la façon exposée dans la délibération correspondante.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

### Délibération N° 20230603 : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) : COMMUNE ET LES COTEAUX SUD

- ↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) : Commune et Les Coteaux Sud,
  - autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

### Délibération N° 20230604 : RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

- ↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve la création de trois emplois temporaires d'adjoint d'animation à temps non complet, soit 8/35h (sur les semaines scolaires) pour assurer les fonctions d'Auxiliaire de Vie Loisirs sur le temps périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230605 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (TNC)**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230606 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (TC)**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230607 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TNC**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230608 : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TC**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230609 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION EMPLOI PERMANENT ADJOINT ANIMATION TNC**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230610 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I.2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230611 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I.2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

**Délibération N° 20230612 : RECRUTEMENT DE DOUZE AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I.2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

↳ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230613 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :

- approuve les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;
- approuve les montants des AC 2023 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230614 : REGLEMENT ET TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES A L'ECOLE (ALAE) ET DE LA RESTAURATION POUR LE POLE ÉDUCATION A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité moins sept abstentions (Mesdames Kieny, de Bouteiller, Sinaud, Turroque et Messieurs Jurado, Dieudonné et Boudières), approuve le règlement présenté pour les Accueils de Loisirs Associés à l'École et la Restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ainsi que les tarifs associés.

Vote pour : 20

Absentions : 7

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230615 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) 2023/2024**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve ce conventionnement et autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230616 : DECLARATION D'INTENTION D'ADHESION EN TANT QUE MEMBRES FONDATEURS DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC OCCIT'ALIM**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve l'intention d'adhérer à OCCIT'ALIM et autorise le Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20230617 : CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE SICOVAL CONCERNANT LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte de poursuivre la démarche de financement des travaux de maîtrise d'énergie du SICOVAL et des communes par la vente de CEE, de :

- conventionner avec le SICOVAL pour participer à la mutualisation des CEE pour le dépôt et la vente selon les modalités de la convention type jointe,

**- autoriser le Monsieur le maire à signer tout document afférent.**

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

**Affichée en mairie le 23 juin 2023 et elle sera publiée à compter du 23 juin 2023.**